

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de L'ARDECHE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VOGUE
Séance du 26 mars 2021

Nombres de membres

Afférents au Conseil

Municipal : 15

En exercice : 15

L'an deux mille vingt-et-un,
et le vingt-six du mois de mars,
à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des
fêtes du Village, en accord avec les services de la Sous-Préfecture de
Largentière, sous la présidence de M. Antoine ALBERTI.

Date de la convocation :

22/03/2021

Présents : Mmes et Mrs ALBERTI – BELLANGER – BRIAND – BUISSON –
CHARRON D - CHARRON J - CHEVALIER - FAURITTE – GUILLEMIN – MINICHINO
– ROBERT - TOURETTE.

Date d'affichage :

22/03/2021

Excusé(e)s : Mme LAURENT (procuration à M. ROBERT) – M. EPISSE
(procuration à M. MINICHINO).

Absent(e)s : M. ALAZARD

Secrétaire de séance : M. Michel MINICHINO

M. ROBERT remet à M. le Maire la procuration de Mme LAURENT et informe
l'assemblée de l'absence de M. ALAZARD, retenu au Sénégale.

M. le Maire ouvre la séance et propose de valider le procès-verbal du Conseil
Municipal du 1^{er} février 2021, validé par la secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

M. Michel MINICHINO est désigné secrétaire de séance.

**D2021-03-01, 02 et 03 : DELIBERATIONS APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION, LE COMPTE
ADMINISTRATIF ET LA DELIBERATION D'AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET GENERAL 2020.**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les comptes de
gestion et administratif vont être présentés par le Secrétaire de Mairie.

M. le Secrétaire de Mairie prend la parole et rappelle la séance du Conseil
Municipal du 30 juillet 2020 lors de laquelle a été voté le budget primitif pour l'année 2020.

Il est rappelé que le budget primitif est constitué de dépenses et de recettes
prévisionnelles pour l'année en cours pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les comptes ont été clôturés au 31 décembre 2020 et l'assemblée est invitée
aujourd'hui à valider l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées en 2020 et d'en
affecter lesdits résultats sur l'exercice 2021.

M. le Secrétaire de Mairie précise que le compte administratif 2020 de la
Commune a été approuvé par les Services de la Trésorerie d'Aubenas en date du 19 mars 2021.

Par la suite, il est présenté le compte administratif 2020 comme suit :

Dans un premier temps, la partie « fonctionnement qui rassemble les
dépenses et les recettes permettant à la collectivité de fonctionner (achat de fournitures diverses,
assurances, salaires et charges des agents, les intérêts des emprunts...)

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020		
DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
011 – charges à caractère général	170 650 €	166 941.54 €
012 – charges de personnel	144 795 €	136 669.55 €
65 – autres charges de gestion courante	228 494 €	223 282.47 €
66 – charges financières	33 000 €	29 627.89 €
67 – charges exceptionnelles	1 000 €	1 943.43 €
68 – dotation aux amortissements	6 120 €	6 114.03 €
022 – dépenses imprévues	16 027.22 €	
023 – virement à la section d'investissement	126 090 €	
TOTAUX	726 176.22 €	564 578.91 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020		
RECETTES	Budgétisé	Réalisé
002 – Excédent antérieur 2019 reporté	51 934.22 €	51 934.22 €
042 – sortie actif réseau AEP	417 €	416.76 €
013 – atténuation de charges	12 000 €	12 000.00 €
70 – produits de services	4 000 €	4 455.41 €
72 – travaux en régie	10 000 €	9 337.96 €
73 – impôts et taxes	394 582 €	419 314.73 €
74 – dotations et participations	244 738 €	261 621.83 €
75 – autres produits de gestion courante	505 €	366.36 €
76 – produits financiers		23.41 €
77 – produits exceptionnels	8 000 €	12 799.00 €
TOTAUX	726 176.22 €	772 269.68 €

En ce qui concerne les produits financiers, M. le Maire explique qu'il s'agit d'intérêts de parts sociales que détient la Commune auprès du Crédit Agricole.

M. le Maire précise que M. CHARRON, Adjoint délégué aux Finances, va prendre contact avec cette banque afin de déterminer la nature exacte de ces parts.

Puis, par la suite, la partie « investissement » qui contient les dépenses et recettes d'équipement de la Commune. Elles constituent les aménagements visant à augmenter le patrimoine de la collectivité (travaux sur les bâtiments, la voirie, les mobiliers...)

SECTION D'INVESTISSEMENT 2020		
DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
001 – déficit d'investissement 2019 reporté	123 282.89 €	123 282.89 €
040 – sortie d'actif réseau AEP	417 €	416.76 €
16 – remboursement capitaux d'emprunts	177 280 €	77 278.62 €
113 – achat de matériels	38 158 €	36 032.46 €
117 – éclairage public	3 287 €	1 602.46 €
124 - voirie	138 531 €	46 320.71 €
138 – hangar municipal	2 540 €	2 539.50 €
139 – bâtiments communaux	28 740 €	11 077.96 €
142 – bureaux Mairie	2 522 €	693.60 €
148 – travaux réfection Mairie	40 000 €	1 148.64 €
149 – enfouissement de réseaux	22 020 €	
151 – aménagements cimetièrre	10 000 €	
152 - église	8 492 €	8 492.00 €
170 – Aménagement stade	12 000 €	8 736.00 €

DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
172 – Espace public intergénérationnel	182 250 €	97 783.46 €
TOTAUX	789 519.89 €	415 405.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2020		
RECETTES	Budgétisé	Réalisé
021 – virement de la section de fonctionnement	126 090 €	
024 – cessions d'immobilisations	1 200 €	1 200.00 €
040 – reprises des subventions d'équipement	6 120 €	6 114.03 €
1068 – excédent de fonctionnement 2019	148 624.89 €	148 624.89 €
10222 - FCTVA	110 300 €	110 320.00 €
10226 – taxe d'aménagement	10 000 €	41 924.37 €
113 – prêt sur achat de matériel (véhicule)	30 000 €	30 000.00 €
139 – subvention pour bâtiments publics	6 000 €	
148 – subventions réfection Mairie	256 227 €	31 227.76 €
169 – subvention accessibilité WC		1 142.75 €
172 – subventions espace public intergénérationnel	94 958 €	
TOTAUX	789 519.89 €	370 553.80 €

M. le Maire explique que la motorisation du portail du hangar était nécessaire. En effet, cela va éviter que des personnes entrent aux abords des locaux techniques pour y déposer des encombrants.

M. le Maire revient également sur les dégradations effectuées dans les WC publics sur la Place des Sœurs TESTUD ; des travaux de réfection vont être réalisés ainsi que sur l'ensemble des WC publics de la Commune.

Par la suite, M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2020 tenu par les Services de la Trésorerie d'Aubenas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, **d'approuver** sans réserve le compte de gestion du comptable public pour le budget général pour l'exercice 2020 et n'appelle aucune observation de sa part sur la tenue des comptes.

Dans un deuxième temps, M. le Maire donne la présidence de l'Assemblée pour l'adoption du compte administratif 2020 et de la délibération d'affectation du résultat au 31/12/2020.

M. le Maire sort de la salle et M. BELLANGER, 1^{er} Adjoint, prend la présidence de la séance.

Après examen du compte administratif pour le Budget Général et après en avoir délibéré, M. BELLANGER Pierre, doyen des conseillers municipaux en exercice, annonce que le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, **d'approuver** le compte administratif 2020 pour le Budget général qui se résume de la manière suivante :

BUDGET GENERAL 2020 :

	DEPENSES REALISEES 2020	RECETTES ENCAISSEES 2020
Résultat de fonctionnement reporté 2019		51 934.22 €
FONCTIONNEMENT	564 578.91 €	720 335.46 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	564 578.91 €	772 269.68 €

Résultat d'investissement reporté 2019	123 282.89 €	
INVESTISSEMENT	292 122.17 €	370 553.80 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	415 405.06 €	370 553.80 €
ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2020	221 750.00 €	325 958.00 €

Et d'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2020 :	<u>Excédent</u> :	207 690.77 €
Résultat d'investissement 2020 :	<u>Déficit</u> :	44 851.26 €
Excédent de financement des restes à réaliser au 31/12/2020		104 208.00 €
Excédent total de financement :		59 356.74 €
Affectation du résultat 2020 proposée :		
Report au compte 002 (fonctionnement 2021) :		207 690.77 €

M. ROBERT informe l'Assemblée que les élus de la liste « Vogüé en Vogue » valident les comptes de gestion et administratif 2020 malgré leur désaccord lors du vote du budget primitif du 30 juillet 2020, notamment en ce qui concernait les indemnités des élus et les attributions de subventions aux associations.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D2021-03-04 : SDE 07 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS.

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la Loi mettant fin aux tarifs réglementés de vente d'électricité, le SDE 07 propose aux collectivités de se rassembler afin de former un groupement de commandes.

Par la suite, le SDE 07 va engager une consultation auprès des fournisseurs d'électricité afin d'obtenir la meilleure offre possible. Cette consultation concerne uniquement l'électricité pour les bâtiments publics ; pour ce qui est de l'éclairage public, cette procédure a déjà été réalisée.

M. le Maire précise que le coût de cette prestation sera d'environ 117 € / an à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal est invité à valider la convention à intervenir entre la Commune et le SDE 07.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, **d'autoriser** l'adhésion de la Commune de Vogüé au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés et **d'accepter** les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D2021-03-05 : FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS » : CONVENTION DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE DE VOGUE

M. le Maire rappelle à l'assemblée la dernière délibération du Conseil Municipal portant sur la convention signée avec la « Fondation 30 millions d'Amis » pour la prise en charge des frais liés à la stérilisation et au tatouage des chats errants.

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler cette convention pour l'exercice 2021 et précise que les frais liés à ces missions, sont les suivants :

- **80 €** pour une ovariectomie + tatouage I-CAD

- **60 €** pour une castration + tatouage I-CAD

Par ailleurs, et ce afin d'éviter de délibérer chaque année, M. le Maire propose que l'Assemblée l'autorise à renouveler ladite convention pour la durée du mandat. Toutefois, en cas de modification du coût de ces prestations, le Conseil Municipal sera consulté pour valider une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, **d'autoriser** M. le Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la « Fondation 30 Millions d'Amis » et de **l'autoriser** à signer les conventions de renouvellement de ces prestations pour la durée du mandat, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées aux frais liés à ces missions

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DIVERS :

- Commission « Culture – Festivités – Associations »

Mme GUILLEMIN explique que le projet de création d'un Marché des Producteurs avance avec le travail de la Commission.

Ce marché sera organisé tous les jeudis de 18 h à 21 h sur la Place Melchior de Vogüé et se déroulera à partir du 17 juin 2021 jusqu'à la fin du mois de septembre.

Mme GUILLEMIN précise que 6 producteurs ont été contactés et sont intéressés pour y participer.

Selon le déroulement du marché pendant cette période, il pourrait par la suite avoir lieu toute l'année.

M. ROBERT pense qu'il faudrait d'avantage de producteurs ; il est expliqué que ce n'est pas évident d'en rassembler d'autres.

Mme GUILLEMIN rajoute qu'il n'y a pas plus de producteurs dans certains marchés organisés dans d'autres communes.

De plus, il faut prêter une attention particulière sur le stationnement des véhicules qui est très réduit dans le village.

En ce qui concerne l'information de la population, un article sera diffusé dans le bulletin municipal, sur site internet, des affichettes seront distribuées et une banderole sera réalisée.

- Commission « Urbanisme » de la Communauté de Communes

M. TOURETTE explique que la procédure de mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se poursuit.

M. MINICHINO rajoute qu'une réflexion devra se tenir sur les secteurs de la Commune à développer en matière d'habitat.

- Commission « Communication »

Mme BUISSON informe l'Assemblée que le prochain bulletin municipal est pratiquement achevé.

Il est expliqué aussi le projet de moderniser le site Internet de la Commune en partenariat avec l'entreprise « Laurie et Guillaume ».

A cet effet, la commission travaille actuellement avec une société sur la création d'une charte graphique et d'un logo ; des échanges s'effectuent actuellement avec la société sur ce sujet.

Une fois finalisé, le projet sera soumis au Conseil Municipal pour validation.

Par la suite, la charte graphique sera intégrée sur le site ce qui permettra de l'améliorer.

Mme BUISSON rajoute que le site Internet est très régulièrement mis à jour par Florie, secrétaire de Mairie, et qu'une nouvelle rubrique « revue de presse » a été intégrée.

- Vaccinations contre la « Covid 19 »

Mme CHARRON informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche a sollicité la collectivité afin de recenser les personnes de plus de 70 ans vaccinées domiciliées sur Vogüé.

A défaut, il a été demandé de les informer de la mise en place du vaccinobus qui sera installé à Vallon-Pont-d'Arc.

Suite aux nombreux appels, Mme CHARRON a constaté que 75 % de ces personnes étaient déjà vaccinées.

Mme BUISSON rajoute qu'un centre de vaccination a ouvert au Quartier Roqua à Aubenas avec des vaccins de type « Pfiser ».

- Commission « Ordures Ménagères » de la Communauté de Communes

M. BELLANGER réalise une présentation sur les ordures ménagères pour la nouvelle saison touristique. Il est rappelé les problèmes rencontrés avec les conteneurs d'ordures ménagères.

Après la suppression de la carte d'accès aux conteneurs d'ordures ménagères résiduelles en juillet 2020, une étude technique a été demandée au cabinet VERDICITE afin d'identifier les causes des difficultés rencontrées dans la gestion des ordures ménagères et de proposer des solutions à mettre en œuvre.

L'étude a montré que le problème essentiel était celui d'un manque de volume des conteneurs du prestataire BILOBA (avec un défaut de construction amenant un remplissage insuffisant d'environ 60%) et une insuffisance de volume pendant la période estivale.

En outre, nous avons deux prestataires pour les ordures ménagères :

- la société PLANCHER pour la collecte des OM
- le SICTOBA (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures de la Basse Ardèche) pour le traitement : toutes les communes du territoire y sont rattachées depuis le 1er janvier 2019.

M. BELLANGER explique que la Communauté de Communes a donc demandé plusieurs missions :

- une expertise judiciaire sur les conteneurs BILOBA, donc procès en cours pour les malfaçons,
- envisager une nouvelle organisation des tournées pour augmenter les collectes sur les PAV qui se remplissent plus vite,
- l'étude avec le SICTOBA pour uniformiser la collecte et le traitement sur le territoire
- préparer la saison estivale pour éviter les désagréments de l'été 2020.

Pour ce dernier point, l'Intercommunalité a décidé d'acheter des conteneurs de 4 m3 auprès d'autres fournisseurs que BILOBA afin d'augmenter le volume de recueil des OMR, en plus des conteneurs déjà disponibles.

Une vingtaine sera installée courant mai, puis 20 supplémentaires dans le courant de l'été.

Ils pourront être utilisés avec les camions de ramassage actuels.

Il est question d'enlever les tambours des conteneurs d'OM pour permettre une plus grande facilité d'accès et un meilleur remplissage.

Par ailleurs, M. BELLANGER explique que la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui est une taxe payée par tout propriétaire d'un bien soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties) sera rétablie.

C'est donc un impôt dû par le contribuable, contrairement à la redevance, versée par un usager en fonction du service rendu « Le principe du pollueur-payeur ».

M. BELLANGER informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes souhaite constituer un « comité des usagers » qui serait un comité consultatif des usagers des ordures ménagères dont le rôle serait :

- de veiller à la bonne gestion et à la qualité du service public des ordures ménagères
- de contribuer à son amélioration
- et de faire entendre les préoccupations des usagers

Il serait constitué de 20 personnes maximum réparties de la façon suivante et désignés pour 3 ans :

- 12 représentants des habitants ou particuliers du territoire
- 4 représentants d'associations
- 4 représentants d'acteurs économiques

Les candidatures sont à déposer par téléphone ou courrier postal avant le 30 avril 2021 à la Communauté de Communes.

En cas de plus de 20 candidats, le choix des membres se fera par tirage au sort lors du conseil communautaire de mai 2021.

M. BELLANGER rappelle par la suite la Loi du 10 février 2020.

Elle s'articule autour de plusieurs grandes orientations : réduire les déchets et sortir du plastique jetable, mieux informer le consommateur, agir contre le gaspillage, mieux produire et lutter contre les dépôts sauvages.

De nouveaux objectifs de réduction des déchets sont fixés d'ici 2030 :

- moins 15% de déchets ménagers par habitant
- moins 5% de déchets d'activités économiques.

Elle prévoit notamment, au plus tard le 31 décembre 2023, l'obligation de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique ou à « tous les producteurs ou détenteurs de bio-déchets, y compris les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des bio-déchets ».

De ce fait, il est mis en place une campagne pour les composteurs de quartier.

- Commission « Finances »

M. CHARRON informe l'Assemblée que la Commission a travaillé sur différents dossiers visant à réduire les charges de fonctionnement de la Commune, à savoir, les charges de téléphonie, d'entretien des bâtiments...

- Commission « Travaux »

M. MINICHINO rappelle aux conseillers municipaux que les agents continuent les travaux en cours, réalisation de l'emplacement pour les vélos derrière la Mairie, la réfection des WC publics...

- Station d'épuration d'Aubenas

M. ROBERT revient sur les travaux de restructuration de la station d'épuration d'Aubenas.

M. le Maire rappelle que les problèmes rencontrés sur la qualité des eaux de baignade à Vogüé sont liés au fonctionnement de la station d'épuration.

En effet, il s'agit d'un réseau unitaire qui collecte et traite simultanément les eaux pluviales et les eaux usées.

Devant l'abondance des flux à traiter, notamment en cas de fortes intempéries, des débordements se produisent et génèrent des rejets d'eaux usées non traités dans la rivière Ardèche.

La séance est levée à 20 h 05.